

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2011

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 741

présenté par  
M. Bur

-----  
à l'amendement n° 138 de la commission des affaires sociales  
-----

à l'ARTICLE 7

À l'alinéa 2, après le mot :

« Parlement »,

insérer les mots :

« avant le 31 janvier 2012 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision.